

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-811193

123376

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 11323	Société : RAM		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : CHAIB ANOUIL			
Date de naissance : 28/10/76			
Adresse : Escalier Bca 22000 Casablanca			
Tél. : 0224206310 24.89	Total des frais engagés : 105,80 DHS		
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 9-8-23			
Nom et prénom du malade : CHAIB ANOUIL Age : 11			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Maladie de			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2010

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1-2-2013	920	25	500,0000	DR 09/12/13 INEL ALAQUI Djalila OPHTHALMOLOGUE 705,8d Afognan Tel: 02293 2266

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

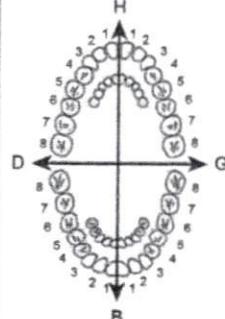
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
NETTE OPTIQUE Bouchra Genane Opacienne Autometriste Adaptation de Lentilles de Contact Oculaire Jardin Oum Rabia Entrée 1 Mag 2013	2013-02-01	AM	PC	IM	IV	500,0000
NETTE OPTIQUE Bouchra Genane Opacienne Autometriste Adaptation de Lentilles de Contact Oculaire Jardin Oum Rabia Entrée 1 Mag 2013	2013-02-01	Jeunes				

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
Coefficient DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

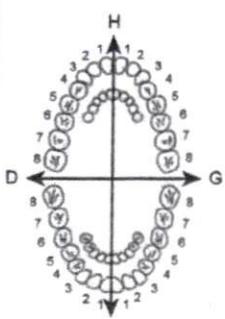


O.D.F
PROTHESES CENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	21433552
00000000	00000000
D	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Lauréate de la Faculté de Médecine de Montpellier (France)
 Maladie et Chirurgie des yeux - Angiographie
 Laser - OCT - Strabisme - Lentilles de Contact
 Médecin agrée :
 Permis de conduire



الدكتورة العلوى بن هاشم بهيجة

خريجة كلية الطب بمونبليي (فرنسا)
 اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
 أشعة لازير
 طبيبة معتمدة :
 رخصة السياقة

Casablanca, le:

الدار البيضاء، في:

NETTE OPTIQUE

Bouchra Benhane
 Opticienne Oculométriste
 Adaptation de Lentilles de Contact/Oculiste
 Jardin Ouled Aicha 1 Entrée 1 Magasin D17
 Oulfa CASABLANCA

NETTE OPTIQUE

Bouchra Benhane
 Opticienne Oculométriste
 Adaptation de Lentilles de Contact/Oculiste
 Jardin Ouled Aicha 1 Entrée 1 Magasin D17
 Oulfa CASABLANCA

DR EL ALAOUI Bahija
 OPHTHALMOLOGUE
 105 Bd. Afghanistan
 Hay Hassani Casablanca
 Tel : 0522 93 32 66

NETTE OPTIQUE

BOUCHRA GENANE

Opticienne Optométriste - Oculariste - Adaptation de Lentilles de Contact

Casablanca le : 23/08/2023

FACTURE: 161.

Mr/Mme: enf CHAKIB YAHYA

Arrêté la présente Facture a la somme de Huit cent
Dhams

TOTAL

800, 2000s